

# Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois (PCCE) dans l'Union européenne (*partie française*)

## 1. Service producteur

Volets Entreprises : Insee, Direction des Etudes et Synthèses Economiques, Département de la Conjoncture, Division des enquêtes de conjoncture.

Volet Ménages : Insee, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité, Division Emploi.

## 2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne (ci-après désignée plus simplement sous le terme d'enquête PCCE).

## 3. Objectifs généraux de l'enquête

Cette enquête est réalisée (dans son occurrence 2004) dans plus de vingt-cinq pays participant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture, à la demande de la Commission européenne (DG Ecfm, pour la DG Emploi). Son objectif est de contribuer à l'évaluation des perspectives de croissance et de création d'emplois dans les pays européens et au niveau de l'Europe dans son ensemble (Union européenne élargie, Union européenne à 15 et Zone euro).

Dans ses publications de l'occurrence 1999 de l'enquête PCCE, la Commission européenne estime que « Les résultats généraux de l'enquête [...] devraient lui permettre d'améliorer sa compréhension des évolutions actuelles du marché du travail et contribuer, par là, à l'amélioration [...] des stratégies de traitement des problèmes du marché du travail en Europe » et que « les résultats globaux de l'enquête devraient aider les décideurs à moduler de manière appropriée les politiques visant à résorber le chômage dans l'Union européenne » (sources : *Economie Européenne*, supplément B, n°12, décembre 1999 et n°3, mars 2000).

Les réponses aux volets entreprises (portant sur, respectivement, les entreprises industrielles, les entreprises de services et les détaillants du commerce) permettront notamment d'évaluer les plus ou moins grands degrés de flexibilité en termes d'organisation du travail auxquels les entreprises des secteurs interrogés sont confrontées dans les différents pays concernés, avec les implications que cela induit en matière de perspectives de croissance et de création d'emplois.

La configuration de l'enquête, organisée en un volet Ménages et trois volets Entreprises, vise à pouvoir confronter les réponses des deux types d'acteurs en relation sur les marchés du travail (employeurs et salariés) et de comparer les situations respectives des différents secteurs d'activité enquêtés.

L'enquête PCCE de l'Insee constitue la source de données françaises de l'enquête européenne harmonisée. Des résultats semi-agrégés par volet de l'enquête française seront transmis par l'Insee à la Commission européenne. Celle-ci les exploitera à la fois comme résultats pour la France et comme étape de calcul intermédiaire aboutissant, par agrégation aux données transmises par les autres pays, au calcul des résultats agrégés aux différents niveaux européens retenus. Les résultats français en tant que tels seront exploités par l'Insee (divisions Emploi et Enquêtes de conjoncture) et utilisés comme compléments d'information aux autres sources de données sur l'emploi.

#### **4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats**

*Origine de la demande :*

En novembre 2003, la Commission Européenne (DG Emploi, relayée par la DG Ecfm) a demandé que l'occurrence 2004 de l'enquête PCCE soit réalisée en juin 2004 par les instituts participant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

Les questionnaires, les nomenclatures et les méthodes de traitement de cette enquête sont très largement harmonisés dans les instituts nationaux des pays adhérant à ce système. Participent au système harmonisé les quinze États membres de l'Union européenne, plus douze pays d'Europe centrale et orientale (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie).

*Les utilisateurs des résultats :*

Les utilisateurs sont : la Direction Emploi et la DG-Ecfm de la Commission européenne ; l'Insee ; des économistes et des chercheurs des différents pays européens dans lesquels est réalisée cette enquête, appartenant tant à des organismes nationaux qu'internationaux, publics que privés.

Les résultats de l'enquête PCCE pourront être utilisés à deux niveaux : européen (analyses au niveau Union européenne et Zone euro, pour les « anciens » et les « nouveaux » pays de l'Union) ; national (accent mis sur les caractéristiques d'un pays, comparaison avec les principaux pays partenaires).

#### **5. Principaux thèmes abordés**

Les questionnaires des volets Entreprises sont orientés de manière à permettre une évaluation des plus ou moins grands degrés de flexibilité dans l'organisation du travail dans les entreprises. Ils portent sur : l'appréciation des effectifs de l'entreprise (le nombre de salariés est-il jugé suffisant ou non par l'entrepreneur, celui-ci a-t-il l'intention d'augmenter ou non ses effectifs, selon le niveau d'études, à temps plein / partiel, ... et pourquoi, quelles sont les contraintes en termes d'emploi qui empêchent éventuellement l'entreprise de faire face à une augmentation de demande) ; la structure du temps de travail et de la durée d'exploitation des équipements (nombre d'heures d'exploitation hebdomadaire de l'entreprise, degré de flexibilité de la durée d'utilisation des équipements, origines de cette flexibilité ou absence de flexibilité, organisation du travail dans l'entreprise, dont nombre d'équipes par jour...) ; l'évolution des heures d'exploitation (évolutions observées au cours des cinq dernières années et envisagée dans les deux prochaines années, plus ou moins grande capacité de l'entreprise à faire baisser les coûts unitaires de production / augmenter ses résultats d'exploitation en accroissant le nombre d'heures d'exploitation, contraintes éventuelles rencontrées à cet égard par l'entreprise...).

Le questionnaire relatif au volet Ménages porte sur la situation des enquêtés en termes d'activité, le temps de travail effectif et souhaité, les jours et horaires de travail, la préférence des salariés pour une amélioration de leur salaire ou pour une diminution de leur temps de travail et les concessions qu'ils seraient prêts à faire, en termes d'horaires, pour l'obtenir, les périodes éventuelles de chômage au cours des cinq dernières années, les diplômes ou certificats professionnels obtenus depuis la fin des études initiales, la description des trajets domicile-travail, et l'effort que les enquêtés seraient prêts à consentir, en termes de temps de trajet, pour obtenir un travail plus attractif.

#### **6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)**

De par son insertion dans le réseau des instituts participant au système harmonisé des enquêtes de conjoncture, l'enquête PCCE de l'Insee constitue la source française pour l'opération d'envergure que constitue la réalisation de l'enquête PCCE harmonisée dans plus de vingt-cinq pays européens. A ce titre, elle bénéficie de sa totale harmonisation avec les enquêtes PCCE qui seront réalisées au même moment chez les pays partenaires. Ses résultats seront directement comparables à ceux de ces autres enquêtes PCCE, ce qui rend cette source unique et particulièrement précieuse pour les économistes intéressés par les comparaisons européennes sur un sujet aussi important que les perspectives de croissance et de création d'emplois en Europe.

Par rapport à l'enquête Emploi de l'Insee, figurent des questions d'opinion visant à obtenir des informations sur le degré de flexibilité du marché du travail, du point de vue des salariés : concessions que ces derniers sont prêts à faire en termes d'horaires et de temps de trajet... La perspective temporelle est également plus large : période de chômage au cours des cinq dernières années, formation au cours des douze derniers mois...

En ce qui concerne les volets Entreprises, le couplage de l'enquête PCCE avec les enquêtes de conjoncture « situation et perspectives » dans l'industrie, le commerce de détail et les services évite d'avoir à poser aux entreprises interrogées à l'enquête PCCE des questions quantitatives visant à renseigner les constantes structurelles devant servir aux pondérations futures des résultats. Les pondérations primaires seront en effet tirées des enquêtes de conjoncture en question. Là encore cette méthode minimise la charge statistique des entreprises liée à l'enquête PCCE.

## **7. Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées**

### *Volet entreprises industrielles :*

Le volet Industrie de l'enquête PCCE est réalisé sur une partie (3 000 entreprises, au sens d'unités légales) de l'échantillon de l'enquête de conjoncture sur la situation et les perspectives dans l'industrie (qui compte environ 4 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés). Rappelons que cette enquête de conjoncture couvre l'industrie manufacturière (hors extraction de minerais métalliques), les industries agroalimentaires, le raffinage de pétrole et l'élaboration et la transformation de matières nucléaires, ce qui correspond aux NAF 14 à 37 (hors 16.0Z, 23.1Z, 29.6A, 31.1C, 35.1A). L'enquête PCCE réduira ce champ à l'industrie manufacturière au sens strict, hors industrie extractive et récupération : elle portera donc sur les NAF de 15 à 36, hors 23 (cokéfaction, raffinage, industries nucléaires), 16.0Z, 29.6A, 31.1C et 35.1A.

### *Volet détaillants du commerce :*

Le volet Commerce de détail de l'enquête PCCE est réalisé sur la moitié de l'échantillon de l'enquête de conjoncture sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail (qui compte environ 4 000 détaillants). Rappelons que cette enquête de conjoncture couvre le champ du commerce de détail à l'exclusion :

- du commerce alimentaire de proximité (surface inférieure à 400 m<sup>2</sup>) ou spécialisé,
- du commerce de détail de fleurs,
- du commerce de détail de biens d'occasion
- du commerce de détail hors magasin (à l'exception du secteur de la vente par correspondance, inclus dans le champ de l'enquête).

Plus précisément, l'enquête de conjoncture couvre les secteurs définis par les codes NAF suivants : divisions 52.1 (hors 52.1A, 52.1B et 52.1C), 52.3, 52.4 (hors 52.4X), 52.6A, 52.6B (France métropolitaine). Le secteur de la pharmacie est interrogé depuis janvier 2003<sup>1</sup>.

### *Volet entrepreneurs de services :*

Le volet Services de l'enquête PCCE est réalisé sur 2 000 des entreprises composant l'échantillon de l'enquête de conjoncture sur la situation et les perspectives dans les services (qui compte environ 4 500 entreprises). Rappelons que les secteurs interrogés à cette enquête de conjoncture couvrent la quasi-totalité des services aux entreprises et des activités immobilières et l'essentiel des services aux particuliers (hôtels - cafés - restaurants, activités audiovisuelles services personnels, agences de voyages...). Plus précisément, l'enquête de conjoncture couvre les secteurs définis par les codes NAF suivants : 55.1, 55.3, 55.4, 55.5D, 63.3Z, 64.1C, 64.2C, 64.2D, 70.1A, 70.1B, 70.1C, 70.1F, 70.2, 70.3A, 70.3C, 70.3D, 71, 72.1, 72.2, 72.3, 72.4, 72.5, 74, 90, 92.1, 92.2, 92.4, 93. L'enquête PCCE a le même champ sectoriel.

### *Volet Ménages :*

---

<sup>1</sup> NB : en février 2003, le champ de l'enquête de conjoncture a été étendu au commerce et réparation automobile (division 50 de la NAF), prenant alors la dénomination officielle d'enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile. Toutefois, la dénomination d'enquête de conjoncture dans le commerce de détail (hors division 50) reste utilisée sur les questionnaires (des questionnaires spécifiques étant envoyés au secteur du commerce et réparation automobile). C'est sur le champ strict du commerce de détail (hors division 50) qu'est défini le périmètre sectoriel de l'enquête PCCE.

Les unités enquêtées sont les ménages. Les proxys ne sont pas autorisés. Le champ de l'enquête est l'ensemble des personnes de plus de 15 ans, actives occupées ou à la recherche d'un emploi.

Le nombre d'unités enquêtées est estimé à 2 500 individus, appartenant au sixième sortant de l'échantillon de l'enquête Emploi.

## **8. Période de collecte et service réalisant la collecte**

L'enquête est réalisée tous les cinq ans, pour l'essentiel au mois de juin. Les résultats d'enquête sont envoyés à la Commission européenne avant la fin septembre de l'année de l'enquête.

### *Volets entreprises :*

La mise sous plis des questionnaires de 2004 sera réalisée par un sous-traitant (PRECOM). Les routages seront effectués par l'Insee (envoi des questionnaires : 25 mai 2004, envoi des rappels : 15 juin 2004). Les questionnaires remplis parviendront à la division des enquêtes de conjoncture de l'Insee (MK2), où ils seront contrôlés et saisis.

### *Volet Ménages :*

La collecte se déroulera au cours du mois de juin et de la première quinzaine de juillet, et couvrira cinq semaines de référence de l'enquête Emploi (semaines 22 à 26). Le maître d'œuvre est la division Emploi de l'Insee. La collecte est décentralisée dans les divisions Enquêtes auprès des ménages des directions régionales de l'Insee.

## **9. Impact sur l'unité enquêtée**

### *Volets entreprises :*

La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide (de nombreuses questions sont qualitatives à trois modalités exprimées sous la forme « hausse, stable, baisse », ou « très important, important, sans beaucoup d'importance »). Il n'y a pas de question de cadrage, les pondérations des entreprises étant tirées des enquêtes de conjoncture auprès des industriels, des détaillants du commerce et des entrepreneurs des services (pondérations primaires) et d'une source externe - les enquêtes annuelles d'entreprise (pondérations secondaires) .

Les questions qualitatives à renseigner par un enquêté sont au nombre de 55 maximum (minimum 32) pour le volet Industrie, 50 maximum (minimum 30) pour les volets Commerce de détail et Services<sup>2</sup>.

Le nombre de questions quantitatives est de 31 pour le volet industrie, 18 pour les volets commerce de détail et services.

Au total, le temps de réponse au questionnaire d'un volet Entreprises n'excède pas vingt-cinq à trente minutes.

### *Volets ménages :*

Le test réalisé en janvier 2004 sur une centaine de personnes a montré que le temps d'interrogation se situait entre trois et quatre minutes en moyenne, et ne devrait pas dépasser cinq minutes.

## **10. Comité de concertation :**

### *Au niveau européen :*

Le groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » constitue le principal groupe de concertation pour cette enquête européenne. Ce groupe se réunit régulièrement à Bruxelles (en moyenne tous les six mois) sous l'égide de la Commission européenne (DG-Ecfin) dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Il se compose :

- des instituts nationaux producteurs des enquêtes harmonisées - dont de conjoncture - (instituts statistiques, instituts d'études économiques ou banques, organismes publics ou privés, selon le pays), représentant vingt-sept pays ; nombre de ces instituts sont également utilisateurs des données issues de ces enquêtes.

---

<sup>2</sup> On compte ici le nombre de questions auxquelles devra répondre chaque enquêté. Certaines questions étant filtrées (posées ou non selon une réponse antérieure à telle ou telle question), le nombre de questions à renseigner dépend donc des enquêtés ; d'où la précision d'une fourchette.

- d'instituts producteurs d'enquêtes de conjoncture non harmonisées associés à la réflexion sur les enquêtes harmonisées (par exemple l'institut suisse KOF-ETH) ;
- de représentants d'utilisateurs des enquêtes de conjoncture issus d'organismes internationaux (Commission européenne : DG-Ecfin et Eurostat ; BCE ; OCDE) ;
- d'experts de certains domaines (économistes ou statisticiens), conviés ponctuellement aux réunions du groupe (selon le thème traité) ;
- de représentants d'entreprises.

Dans le cadre des réunions de ce groupe d'experts sont présentés et discutés : les évolutions envisagées pour les enquêtes harmonisées ; des rapports d'études utilisant des résultats de ces enquêtes ; de nouveaux indicateurs conjoncturels ou modèles de prévision de court terme élaborés sur la base de données d'enquêtes de conjoncture. La Commission (DG-Ecfin) fait connaître ses décisions concernant les évolutions des enquêtes harmonisées suite à ces discussions, en séance ou entre deux réunions, après avoir éventuellement procédé ou fait procéder à des études complémentaires.

#### *Au niveau national :*

La division des enquêtes de conjoncture est composée de statisticiens producteurs d'enquêtes qui sont également des économistes et des conjoncturistes : ainsi, les cadres de la division participent aux préparations des *Notes* et *Points de conjoncture*, notamment en élaborant des prévisions de PIB, de production et d'effectifs sectoriels, d'investissement, d'importations, de variations de stocks, de consommation des ménages,... et en procédant (en collaboration avec des cadres de la division des comptes trimestriels) à des exercices de garde-fou (manufacturier, BTP). Ces contributions alimentent de façon essentielle le diagnostic sur l'offre. Les cadres de la division des enquêtes de conjoncture dialoguent aussi avec le Département Emploi et Revenus d'activité autour de prévisions sectorielles d'effectifs issues d'étalonnages fondés sur des résultats des enquêtes de conjoncture. Ils participent en outre à la rédaction des *Notes de conjoncture*. Enfin, ils réalisent eux-mêmes des études utilisant les données d'enquêtes. Cette organisation assure que les producteurs ont bien conscience des besoins des utilisateurs de l'institut et des débats économiques, notamment sur les thèmes abordés par l'enquête PCCE.

Le questionnaire Ménages a été élaboré par la division Emploi. Cette dernière a pris en compte les remarques et suggestions de la division Enquêtes de conjoncture et demandé l'appui de l'Unité Méthodes Statistiques (UMS) de l'Insee. Comme pour les volets Entreprises, il s'agissait juste de retranscrire dans le contexte français un questionnaire existant.

## **11. Diffusion des résultats**

Des résultats aux niveaux agrégés et intermédiaires tirés de l'enquête PCCE française seront transmis à la Commission européenne (DG-Ecfin), qui les diffusera dans les lignes de ses propres publications (dans la série *Economie Européenne*) au titre des informations relatives à la France et dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne à quinze ou élargie.

A leur tour, les résultats mis à disposition par la Commission seront repris dans certaines publications nationales. Ces publications alimenteront les analyses publiées par les économistes européens.

Les divisions Emploi et Enquêtes de Conjoncture de l'Insee prévoient de réaliser une analyse jointe des résultats des différents volets et pourraient envisager de rédiger une publication commune suite à l'exploitation des différents volets de cette enquête.